

METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

**PLANS LOCAUX D'URBANISME**

PROCEDURES D'ELABORATION, DE MODIFICATION OU DE REVISION ENGAGEES PAR LES VILLES DE CARQUEIRANNE, LA CRAU, LA GARDE, HYERES, LE PRADET, LE REVEST-LES-EAUX, TOULON, LA SEYNE-SUR-MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES, OLLIOULES et LA VALETTE-DU-VAR AVANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

**POURSUITE DES PROCEDURES PAR LA METROPOLE TPM**

***Annonce légale***

***Application de l'article L 153-9 du Code de l'Urbanisme***

Par décret n°2017-1758 du 26/12/2017, la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » a été créée, à compter du 01/01/2018. Depuis cette date, elle est compétente de plein droit en matière de plan local d'urbanisme et document en tenant lieu.

Conformément à l'article L 153-9 du Code de l'Urbanisme, le conseil métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a délibéré, le 13 février 2018, sur saisine des communes, afin d'acter les différentes procédures d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme que 11 villes de la métropole avaient initiées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'agit des délibérations suivantes :

- délibération n°18/02/11 - Ville de Carqueiranne : poursuite et achèvement de la procédure de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal de la ville de Carqueiranne le 28/09/2015
- délibération n°18/02/12 – Ville de Toulon : poursuite et achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal de Toulon le 21/01/2016, poursuite et achèvement de la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme engagée par arrêté municipal du 05/10/2017, poursuite et achèvement de la procédure de modification n°4 du plan local d'urbanisme engagée par arrêté municipal du 23/10/2017
- délibération n°18/02/13 - Ville de La Crau : poursuite et achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal de La Crau le 09/11/2017 ; poursuite et achèvement de la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme engagée par arrêté municipal du 05/12/2017
- délibération n°18/02/14 – Ville de Six-Fours-les-Plages : poursuite et achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal de Six-Fours-les-Plages le 08/11/2017 ; poursuite et achèvement de la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme engagée par arrêté municipal du 14/11/2017

- délibération n°18/02/15 - Ville de La Garde : poursuite et achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal de La Garde le 30/05/2016 et le 11/12/2017

- délibération n°18/02/16 – Ville d'Ollioules: poursuite et achèvement de la procédure de révision alléguée n°1 du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal d'Ollioules le 27/11/2017

- délibération n°18/02/17 - Ville de Hyères: poursuite et achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal de la ville de Hyères le 08/09/2017 ; poursuite et achèvement de la procédure de révision alléguée du PLU pour l'adaptation de la zone agricole de Porquerolles prescrite par délibération du conseil municipal le 13/10/2017 ; poursuite et achèvement de la procédure de modification du PLU pour l'aménagement de la zone des Rougières engagée par arrêté municipal le 17/08/2017 ; poursuite et achèvement de la procédure de modification du PLU pour la servitude de mixité sociale n°2 aux Grès, engagée par arrêté municipal du 20/09/2017

- délibération n°18/02/18 – Ville de La-Seyne-sur-Mer : poursuite et achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal de La Seyne-sur-Mer le 25/07/2014

- délibération n°18/02/19 – Ville de La Valette-du-Var: poursuite et achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal de La Valette-du-Var le 20/06/2014 et dont le champ d'application a été étendu par délibération du conseil municipal le 28/09/2017 ; poursuite et achèvement de la procédure de modification n°5 du plan local d'urbanisme engagée par arrêté municipal du 17/11/2017

- délibération n°18/02/20 - Ville du Pradet : poursuite et achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal du Pradet les 16/11/2012, 03/05/2013, 27/09/2013 et 29/09/2014

- délibération n°18/02/21 - Ville du Revest-les-Eaux : poursuite et achèvement de la procédure de déclaration de projet pour la réalisation de l'extension de la carrière de Fieraquet avec la mise en compatibilité du PLU, prescrite par délibération du conseil municipal du Revest-les-Eaux le 26/06/2017

L'article 3 de chacune de ces délibérations prévoit que la commune concernée devra donner son accord pour la poursuite de la procédure par la Métropole.

A ce jour, les conseils municipaux qui ont accordé la poursuite et l'achèvement des procédures par la Métropole sont les suivants :

- Carqueiranne, par délibération de son conseil municipal le 26/03/2018 – délibération n°2018/02/2012

- La Crau, par délibération de son conseil municipal le 14/03/2018 – délibération n°2018/012/12 relative à la révision générale du PLU ; délibération n°2018/013/13 relative à la procédure de modification n°2

- La Garde, par délibération de son conseil municipal le 19/03/2018 – délibération n°18

- Hyères, par délibération de son conseil municipal le 23/02/2018 – délibération n°15

- Le Revest-les-Eaux, par délibération de son conseil municipal le 26/03/2018 – délibération n°17/18

- Toulon, par délibération de son conseil municipal le 23/02/2018 – délibération n°2018/55/S
- La Seyne-sur-Mer par délibération de son conseil municipal le 20/03/2018 – délibération n°18039
- Six-Fours-les-Plages par délibération de son conseil municipal le 22/02/2018 – délibération n°15199 et 15200
- Ollioules, par délibération de son conseil municipal le 12/03/2018 – délibération n°18/03/2.2
- La Valette-du-Var, par délibération de son conseil municipal le 01/03/2018 – délibération n°2018/DEL/49

Les délibérations du conseil métropolitain ainsi que les délibérations des 10 communes sont consultables à l'hôtel de métropole Toulon Provence Méditerranée - 107, Boulevard Henri Fabre – 83000 TOULON ainsi que sur le site internet de la métropole ([metropoletpm.fr/tpm/article/plans-locaux-d-urbanisme-plu-opposables](http://metropoletpm.fr/tpm/article/plans-locaux-d-urbanisme-plu-opposables))

Les délibérations de chacune des 10 communes sont consultables en hôtel de ville, et sur le site internet de chacune des villes aux adresses suivantes :

- Carqueiranne : Hôtel de ville – place de la République, 83320 CARQUEIRANNE ou site internet (<http://www.carqueiranne.fr/pluenligne.html>)
- La Crau : Hôtel de ville – bd de la République – 83260 LA CRAU ou site internet ([www.villedelacrau.fr/laville\\_PLU.html](http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU.html))
- La Garde : Hôtel de ville – Rue Jean-Baptiste Lavène – 83130 LA GARDE ou site internet ([www.ville-lagarde.fr/ma-ville/urbanisme-p-l-u/plan-local-durbanisme](http://www.ville-lagarde.fr/ma-ville/urbanisme-p-l-u/plan-local-durbanisme))
- Hyères: Hôtel de ville – 12, Avenue Joseph Clotis - BP 709 - 83412 HYERES CEDEX ou site internet ([www.hyeres.fr/plan\\_local\\_durbanisme.html](http://www.hyeres.fr/plan_local_durbanisme.html))
- Le Revest-les-Eaux : Hôtel de ville – Place Jean Jaurès - 83 200 LE REVEST-LES-EAUX ou site internet ([www.lerevest83.fr/fr/information/40924/service-urbanisme](http://www.lerevest83.fr/fr/information/40924/service-urbanisme))
- Toulon : Hôtel de ville – Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON CEDEX ou site internet ([toulon.fr/mon-toulon-pratique/plan-local-d-urbanisme](http://toulon.fr/mon-toulon-pratique/plan-local-d-urbanisme))
- La Seyne-sur-Mer : Hôtel de ville – 20 quai Saturnin Fabre - CS 60226 - 83507 LA SEYNE-SUR-MER cedex ou site internet ([www.la-seyne.fr/urbanisme/plu.html](http://www.la-seyne.fr/urbanisme/plu.html))
- Six-Fours-les-Plages : Hôtel de ville – Place du 18 juin 1940 - BP 97 - 83183 SIX-FOURS LES PLAGES Cedex ou site internet ([www.ville-six-fours.fr/ville-pratique/plan-local-urbanisme-plu-enquete-publique](http://www.ville-six-fours.fr/ville-pratique/plan-local-urbanisme-plu-enquete-publique))
- Ollioules: Hôtel de ville – 2 place Marius Trotobas - 83190 OLLIOULES ou site internet ([www.ollioules.fr/cadre-de-vie-et-environnement/plan-local-urbanisme](http://www.ollioules.fr/cadre-de-vie-et-environnement/plan-local-urbanisme))
- La Valette-du-Var : Hôtel de ville – place Général de Gaulle - 83160 LA VALETTE DU VAR ou site internet ([www.lavalette83.fr/des-services-a-mon-service/construire-et-habiter-a-la-valette/le-plan-local-d-urbanisme-plu-111.html](http://www.lavalette83.fr/des-services-a-mon-service/construire-et-habiter-a-la-valette/le-plan-local-d-urbanisme-plu-111.html))